



Rupture cdd à terme imprécis

Par **fabmusic1**, le **24/03/2013 à 16:05**

Bonjour,rrnJe suis en cdd dans une association loi 1901.rnMon contrat de travail est un cdd à terme imprécis, c'est à dire que ce dernier prendra fin lors du retour de la collègue que je remplace. (en arret maladie)rnLe soucis c'est que l'association a déposé le bilan le 15 mars 2013, et un administrateur provisoire a été nommé.(Suite fermeture provisoire par le département)rnCe dernier n'a pas de pouvoir pour accéder aux comptes de l'association et nos salaires n'ont pas été versés depuis fevrier ou en partie. (chèque impayé)rnComment rompre le cdd? ai-je le droit à la prime de précarité? rnSi nous retrouvons un repreneur pour l'association a t-il une"obligation de reprendre les anciens salariés? Sommes nous prioritaire pour nos salaires sur les différents créancier y compris l'URSSAF?rnEtant pas payé depuis fevrier je continue de travaillé mais cela commence a devenir très dure financièrement si je ne rends pas à mon travail peut on évoquer l'abandon de poste?rnMerci pour vos réponses.rnFabmusic1